

Andrée Lehmann

Du Contrôle

Dans l'après-coup...¹

Avant 1953

Le contrôle était partie intégrante du parcours du futur psychanalyste, et avait aussi partie liée à l'institution. C'était une pratique institutionnalisée.

Dans l'IPA, le contrôle ne peut être entrepris qu'avec l'assentiment de l'institution et sous certaines conditions.

Qu'en est-il pour nous, lacaniens, aujourd'hui ?

Revenant à l'expérience de l'« exposé de cas » tel qu'il se pratiquait à la SPP (Société Psychanalytique de Paris) dans les années 50, je réalise que l'accent était mis par le contrôleur sur « le cas », avec comme préoccupations le diagnostic et la manière de mener la cure (technique). Mais quelquefois, par touches, selon la personne du contrôleur, l'accent était mis sur ce qui était sous-jacent et pas forcément reconnu, perçu par le contrôlant.

De telles interventions pouvaient parfois donner le sentiment d'analyse sauvage, ou d'intrusion brutale dans un premier balbutiement.

Autrement dit, on apprenait la technique psychanalytique, quelquefois aux dépens de celui qui courageusement s'exposait dans cette aventure.

Néanmoins, il reste quelque chose de cette expérience, dans la mesure où, pour une part au moins, j'ai eu affaire à d'authentiques psychanalystes, des cliniciens qui transmettaient, peut-être à leur insu, ce que je nommerais aujourd'hui « la dimension de l'inconscient ». Cette dimension était présente même si les tentatives de la contourner existaient, notamment du fait de *l'ego-psychology*...

Dans ce contexte, le séminaire de Lacan n'a pu que résonner avec quelque chose qui était présent, qui travaillait, mais qui n'avait pas trouvé d'adresse...

Ce qui était enseigné à l'époque, *l'ego-psychology* venue des États-Unis, venait au détriment de la lecture de Freud à laquelle Lacan nous renvoyait. En fait, il nous initiait à une lecture tout autre, qui apportait une bouffée d'air et modifiait notre écoute. D'être ainsi pris entre deux autorités, deux modes de pensée hétérogènes renforçaient le malaise existant.

À la SFP

¹ Texte réécrit suite à l'intervention donnée par l'auteur le 9 février 2012 dans le cadre des soirées cliniques de l'EpSF sur le contrôle. NDLR.

Concernant le contrôle, la SFP (Société Française de Psychanalyse), fondée en 1953, héritait donc de ce double lien :

- Le contrôle participe d'une formation déterminée par l'institution.
- L'accent est mis sur la technique analytique, mais aussi sur l'analyse du transfert, ce qu'on appelait à l'époque le contre-transfert. Lacan introduisait une tout autre conception du transfert et montrait que l'intersubjectivité enferme patient et analyste dans la relation duelle.

En plus de cet héritage, et je l'ai compris après-coup car à cette époque j'étais « élève », je débutais, trébuchais, j'étais prise comme tous mes contemporains dans les difficultés institutionnelles du fait des positions opposées de nos analystes, de nos contrôleurs et autres référents...

À la SFP existait le souci de ne pas se couper de l'IPA, ou de la réintégrer. Ce souci n'était pas partagé par tous les membres de la SFP. Intégrer l'IPA répondait à un souci de reconnaissance sociale et professionnelle.

La question du contrôle au sein de la SFP a certainement pâti de cet « embarras ».

La création de l'EFP

Je repartirai de la position lacanienne, mise en évidence par Danièle Lévy² dans le texte fondateur de l'École freudienne de Paris, donc en 1964.

À l'époque, la mesure des implications de ce texte nous a échappé, en dépit du soulagement produit par cet énoncé et d'un sentiment de vérité, d'authenticité.

Nous avons tout de même compris que le contrôle est de la responsabilité de l'analyste en devenir. Il n'est plus une obligation liée au cursus de formation de l'analyste. L'institution conserve sa part de responsabilité dans le cursus, mais c'est au même titre d'une responsabilité (partagée) envers la psychanalyse...

Le contrôle devient une nécessité pour l'analyste, une nécessité éthique dans son rapport à la « chose analytique ».

À la SFP, il existait un certain flou concernant cette question du contrôle : on était pris entre le souci institutionnel du sérieux de la formation et le parcours analytique personnel de chaque « élève » dans son rapport à l'analyse, en particulier à l'inconscient...

L'héritage de la SFP n'était pas étranger à ce malaise. La création de l'EFP en tant qu'acte faisant rupture a assaini la situation, tout en la complexifiant...

Retour sur une expérience de contrôle à la SFP

Mon patient m'informe qu'il prendra ses vacances en-dehors de ma propre période de vacances. Le contrôleur me conseille de lui faire payer les

² Danièle Lévy, « Le contrôle s'impose », *Carnets de l'EpSF*, n° 84, janvier-février 2012. NDLR.

séances manquées. Il s'agissait de mon premier contrôle avec un patient adulte. J'avais moi-même réfléchi, mais n'avais pas retenu cette hypothèse, compte tenu de ce que je savais de la situation de ce patient. Mais le contrôleur me fit remarquer que cette absence représentait un préjudice pour moi... Il me suggérait de ne lui faire payer qu'une partie des séances manquées en lui disant que j'avais pu remplacer certaines de ses séances... J'ai maintenu ma position.

Mais dans l'après-coup de cette expérience, il m'est venu que la remarque du contrôleur, apparemment située au niveau technique, portait également sur le transfert : transfert du patient à mon endroit, mais aussi comme on l'appelait à l'époque, mon contre-transfert...

Autre expérience de contrôle : le contrôleur, en l'occurrence Lacan, au début de la SFP, soulignait ce qui se jouait pour le patient dans la cure. En ne négligeant pas les questions relatives à la structure... De telle sorte que le contrôlé était amené à s'interroger sur ce qui faisait écran à la manifestation de l'inconscient dans son travail, dans son transfert...

L'analyse de contrôle

Cas Clinique

L. demande un contrôle pour venir parler de sa pratique, de ses difficultés. Elle a terminé son analyse et le contrôle est une démarche qu'elle situe comme faisant partie de son parcours, de son rapport à la psychanalyse.

C'est d'Antoine, 3 ans et demi, dont elle parlera. Il est confié à une assistante maternelle, avec obligation de visites mensuelles chez les parents en présence d'une éducatrice. C'est l'assistante maternelle qui a fait la demande de psychothérapie sur le conseil du psychiatre ; elle fait cette démarche en son nom propre, c'est-à-dire en dehors de l'institution qui lui a confié l'enfant, parce qu'elle trouve que cet enfant, auquel elle est très attachée, ne va pas bien et qu'elle se demande comment l'aider. C'est ainsi qu'elle va voir L.

Antoine ne parle pas et ne s'exprime qu'à travers des mouvements brusques et violents. L'assistante maternelle assiste aux premières séances.

Un jour, L. arrive en disant son étonnement : elle a réalisé tout à coup que « la parole mobilise et cadre. Elle transforme tout à la fois ». Que s'est-il passé ?

Lors de la dernière séance avec l'enfant et l'assistante, elle a pris conscience de la place qu'occupait l'assistante maternelle à l'endroit des parents de l'enfant : cette femme se sentait dans l'obligation de préserver la relation d'Antoine avec ses parents, au point de se trouver paralysée dans ses rapports avec l'enfant. Ceci avait été longuement relaté durant cette séance. Pendant ce temps, Antoine avait joué tout seul dans son coin.

Lorsque L. réalise qu'Antoine s'est trouvé exclu de la discussion qui le concernait, elle réalise également qu'elle avait elle aussi pour visée essentielle de préserver la cohérence familiale, au détriment du principal intéressé, Antoine.

Cette dernière remarque lui échappe. Elle réalise aussitôt ce qu'elle vient de dire et en même temps, s'interroge sur sa propre position dans ce travail. Pour qui est-elle là ? Pour Antoine, remarque-t-elle, embarrassée. Pourtant, elle a le souci du devenir familial, tout en constatant les effets dévastateurs des visites de l'enfant à ses parents.

Il lui vient alors qu'elle-même a ce même souci contrarié à propos de sa propre famille. Depuis toujours, elle s'efforce de préserver une cohérence familiale déjà mise à mal. De plus, une décision arbitraire prise par un membre de la famille investi d'autorité vient d'intervenir, accentuant la déchirure familiale existante.

De ce fait, la fonction qu'elle s'était assignée est devenue encore plus problématique.

Séance suivante

À la séance d'après, l'assistante maternelle raconte à L. ses démêlés avec l'institution. Lors d'une rencontre avec la psy de l'institution, elle lui a parlé des effets dévastateurs des visites d'Antoine à ses parents. Cela a déplu à la psy, qui a enchaîné en mettant en cause la nécessité du travail avec L. en disant qu'elle aurait aussi bien pu l'assurer. L'assistante maternelle n'était pas de cet avis.

L. semble très mal à l'aise en me rapportant cet épisode et pour ma part, j'ai du mal à m'y retrouver. Il est impossible de démêler dans son discours ce qui relève du malaise de l'assistante ou du sien. Il y a de la confusion dans son discours.

Elle se sent personnellement visée au niveau de sa compétence par les propos de la psy institutionnelle, non seulement dans cette situation entre Antoine et l'assistante, mais en raison de conflits antérieurs, qui concernaient la légitimité de ses prises en charge. L'institution et sa psychologue, étant d'orientation comportementaliste, contestaient toute orientation analytique. Devant les difficultés rencontrées, L. en venait à douter de sa légitimité psychanalytique.

C'est en dépeignant cette situation que L. réalise qu'il y a télescopage entre son malaise à elle et celui de l'assistante, et que ce télescopage tourne autour des questions de légitimité et de place.

Dans la séance de psychothérapie qui a suivi, L. a trouvé les mots qu'il fallait pour permettre à l'assistante maternelle de suivre sa première impulsion, qui est celle de sa fonction, et de remplir auprès d'Antoine son rôle de mère de substitution.

L'enfant comprenait tout à fait ce qui se passait. À la fin de la séance, il est venu se blottir contre l'assistante maternelle et a prononcé quelques mots, alors qu'il ne parlait pas jusque-là.

Puis, lorsque les jouets sont rangés, il reste l'ours, trônant sur le dessus d'un carton. Antoine s'empare de l'ours, se met devant la glace et demande à l'ours de regarder dans le miroir tout en mettant sa main sur sa poitrine et en disant : « c'est moi, Antoine ».

L. est surprise, émerveillée devant les effets de ce travail, devant la puissance de l'inconscient, de la parole, etc. Elle n'était pas sans le savoir, mais l'expérimenter de cette manière l'a bouleversée...

Le travail avec Antoine se poursuivra en l'absence de l'assistante maternelle.

Un autre temps important de ce parcours concerne ce qu'elle appelle la « réalisation » du signifiant.

Quelque chose dans une séance d'analyse a attiré son attention. Lorsqu'elle en parle en contrôle, elle dit tout à coup : « ça y est, j'ai compris ce

qu'est le signifiant ». Elle n'était pas sans le savoir, on peut dire que ce savoir réveillé par la séance existait chez elle à l'état latent.

D'en parler en contrôle provoque une « prise de conscience », ce qui ne veut pas dire que l'inconscient devienne conscient, mais une prise de conscience de l'inconscient à l'œuvre, à travers ses lois de fonctionnement.

Prise de conscience aussi de la puissance de l'inconscient, de son caractère implacable, et de son universalité : nul n'y échappe.

Le pas d'après pour L. concernera l'objet *a*.

Le contrôle, une pratique analytique (Lacan : « vision seconde³ »)

« Ré-expérimenter » : à partir de ce qui se joue chez l'autre, le patient dans son parcours analytique, l'expérience analytique *s'inscrit* d'une manière nouvelle.

À chaque fois, cette réinscription entraîne un changement, et dans la pratique, et dans la relation à la psychanalyse. À chaque fois, il y a une prise de conscience, qui inscrit autrement le contrôlant dans son rapport à l'analyse.

L'analyse de contrôle est un lieu pour articuler la théorie avec la pratique, les articuler psychanalytiquement : insu, désir, fantasme, parfois traversée du fantasme, parole, acte. Et bien sûr, le transfert. Les exemples donnés plus haut sont des exemples de transfert et de résolution du transfert.

Le contrôleur a à faire en sorte que le contrôlant trouve lui-même comment intervenir auprès de son patient de façon à faire advenir l'insu. L'objectif du contrôle est que le contrôlant sache y faire avec l'insu.

Le contrôle concerne trois personnes : l'analysant, l'analyste, le contrôleur

L'analyste praticien a mis en acte son désir d'analyste, ce qui implique de l'interroger. Le malaise qui l'amène au contrôle est suscité par ceci : son désir d'analyste se heurte à son fantasme. Plus précisément, quelque chose dans le discours de l'analysant a suscité, réveillé son fantasme, immobilisant le transfert.

« Le désir de l'analyste n'est pas un désir pur », dit Lacan⁴ repris par Safouan⁵, un autre désir peut l'emporter.

Le travail du contrôleur consiste à dés-intriquer, c'est-à-dire à faire en sorte que la position fantasmatique se dégage comme telle et laisse place au désir de l'analyste, qui restera toujours à réinterroger.

Dans cette perspective, rappeler peut-être que la loi est l'autre face du désir. Il n'y a pas de désir du psychanalyste qui n'ait à faire avec la loi de la

³ M. Safouan, *Lettres de l'Ecole freudienne de Paris*, n°16.

⁴ J. Lacan, *Livre XI séminaire Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, page 248.

⁵ M. Safouan, « Vers une théorie de l'analyse de contrôle », *Lettres de l'Ecole freudienne de Paris*, n°16.

psychanalyse. Lorsque le contrôleur fait intervenir tel ou tel point théorique, c'est la loi de la psychanalyse qu'il rappelle.

Ce n'est pas la même chose avec les supervisions... Par exemple, avec L., qui était en formation analytique, je ne suis absolument pas intervenue à propos de ses démêlés institutionnels, alors que j'aurais pu le faire dans une supervision. Intervention directe, voire suggestion sont concevables parce que les praticiens qui demandent une supervision demandent un éclairage analytique sur leur pratique, particulièrement lorsqu'ils sont désorientés, que leurs patients ne paraissent pas logiques. La supervision leur permet de découvrir le temps, le temps pour comprendre, d'accepter le fait des défenses, de reconnaître la singularité, l'existence de l'inconscient, le caractère structurel, inéluctable du malentendu... Cela leur permet d'accompagner psychiquement leurs patients jusqu'à un certain point. Pour autant, ils n'engagent pas leur pratique vers l'analyse.

C'est pourquoi il me semble que la supervision n'est pas à confondre avec le contrôle.